Nations Unies
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
TRENTE-SIXIÈME SESSION
Documents officiels *

CINQUIEME COMMISSION
2ème séance
tenue le
lundi 21 septembre 1981
à 10 h 30
New York

UN LIBRARY

SEP 2 0 1981

UN/SA COLLECTION

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 2ème SEANCE

Président : M. ABDALLA (Soudan)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

DECLARATION D'OUVERTURE DU PRESIDENT

ELECTION DU BUREAU

ORGANISATION DES TRAVAUX

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR : NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS

* Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau A-3550, Alcoa Building, 866 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

81-56643

Distr. GÉNÉRALE
A/C.5/36/SR.2
29 septembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL:ESPAGNOL

La séance est ouverte à 11 heures.

DECLARATION D'OUVERTURE DU PRESIDENT

1. Le PRESIDENT déclare ouverts les débats de la Cinquième Commission à l'occasion de la trente-sixième session de l'Assemblée générale. Il se plaît à noter l'admission de Vanuatu à l'Organisation des Nations Unies et souhaite la bienvenue à la délégation de ce nouvel Etat Membre. Il remercie la Commission de l'honneur qu'elle a fait à son pays, au continent africain tout entier et à lui-même, en le portant à la présidence. Il s'efforcera de s'acquitter de ses nombreuses tâches avec compréhension et efficacité, et il demande la coopération des membres de la Commission pour les mener à bien le mieux possible. Il rend hommage à son prédécesseur, M. Enrique Buj Flores (Mexique), dont les travaux seront pour lui une source d'orientation et d'inspiration.

ELECTION DU BUREAU

2. M. EL-HOUDERI (Jamahiriya arabe libyenne) propose la candidature de M. Brotodiningrat (Indonésie) à l'un des postes de vice-président de la Commission.

3. M. BROTODININGRAT (Indonésie) est élu Vice-Président par acclamation.

4. Le PRESIDENT dit qu'en ce qui concerne l'autre poste de vice-président, il faudra tenir de nouvelles consultations; l'élection est donc remise à la prochaine séance.

5. M. PEDERSEN (Canada) propose la candidature de M. Martorell (Pérou) au poste de rapporteur.

6. M. Martorell (Pérou) est élu Rapporteur par acclamation.

7. Le PRESIDENT présente quelques-uns des fonctionnaires du Secrétariat qui collaboreront avec la Cinquième Commission à l'exécution de ses tâches. Il rappelle les dispositions de l'article 110 du règlement intérieur de l'Assemblée générale et demande à toutes les délégations de bien vouloir les respecter strictement.

ORGANISATION DES TRAVAUX (A/36/250 et A/C.5/36/8)

8. Le PRESIDENT appelle l'attention de la Commission sur la lettre du Président de l'Assemblée générale (A/C.5/36/8) qui énumère les questions renvoyées à la Cinquième Commission, en particulier sur le dernier paragraphe de cette lettre, où sont mentionnées les recommandations relatives à l'organisation de la session, contenues dans la section II du document A/36/250.

(Le Président)

9. L'une de ces recommandations reprend celle qui figurait au paragraphe 3 de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, concernant les horaires des séances. A la trente-cinquième session, la Cinquième Commission est celle qui a perdu le moins de temps du fait de séances commencées en retard (5 heures et 40 minutes), et le Président demande instamment le concours de toutes les délégations pour faire aussi bien, sinon mieux, que l'année précédente.

10. En ce qui concerne le paragraphe 7 de la décision 34/401, aux termes duquel les délégations, dans toute la mesure du possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, le Président suggère que la Commission reprenne la pratique consistant à indiquer dans ses rapports à l'Assemblée générale quelles sont les délégations qui ont déjà expliqué leur vote en Commission.

11. Le Président signale que les paragraphes 12, 13 et 28 de la décision 34/401, qui sont mentionnés dans les sections I et J du document A/36/250, revêtent une importance particulière pour les travaux de la Cinquième Commission. Il appelle également l'attention de la Commission sur les paragraphes 14, 16 et 21 de cette même décision.

12. Enfin, il suggère que la Commission continue d'appliquer les usages suivants : a) pour chaque point principal de l'ordre du jour, la liste des orateurs sera close au plus tard 48 heures après la présentation du point; b) les délégations interviendront dans l'ordre de leur inscription sur la liste des orateurs; si un orateur est absent lorsque son tour est venu de prendre la parole, il passera en fin de liste; c) le Rapporteur sera autorisé à présenter directement à l'Assemblée générale les rapports de la Commission sur tous les points examinés, sauf lorsque la Commission aura décidé d'inclure dans son rapport un résumé des débats.

13. S'il n'y a pas d'objections, le Président considérera que la Commission est prête à approuver ses suggestions concernant l'organisation des travaux.

14. Il en est ainsi décidé.

15. Le PRESIDENT appelle l'attention de la Commission sur le programme de travail provisoire, récapitulé dans le graphique préparé par le Secrétaire de la Commission et qui a été distribué aux délégations. D'après ce programme provisoire, la Commission recommencera à se réunir le lundi 28 septembre, pour entamer l'examen du point 98 de l'ordre du jour (rapports financiers et comptes et rapports du Comité des commissaires aux comptes). Tous les rapports connexes ont maintenant été publiés, et les délégations ont jusqu'à la fin de la semaine pour les étudier.

16. De même, il faudrait que les délégations commencent à étudier d'autres rapports dont la Commission devra bientôt s'occuper, en particulier celui du Comité des contributions et, naturellement, les rapports du Secrétaire général et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983.

(Le Président)

17. Comme les années précédentes, il sera demandé au Secrétariat de fournir à la Commission, pour la séance du lundi 28, une liste complète de tous les documents que le Secrétaire général ou les organes subsidiaires de l'ONU devront présenter à la Commission durant la session, avec l'indication, dans chaque cas, de la date de publication prévue.

18. Enfin, bien que la liste des orateurs pour chaque point de l'ordre du jour ne doive être ouverte officiellement qu'une fois que le point a été présenté à la Commission, il serait très utile que les délégations fassent connaître au Secrétaire de la Commission, le plus tôt possible et ne serait-ce qu'à titre officieux, leur intention de s'inscrire sur la liste des orateurs pour tel ou tel point de l'ordre du jour.

19. M. BROTODININGRAT (Indonésie) note que, d'après le graphique qui a été distribué par le Secrétariat, le programme de travail de la Commission sera extrêmement lourd au mois de novembre, surtout si l'on considère que la Commission devra alors examiner aussi les incidences administratives et financières des résolutions adoptées par d'autres commissions. En conséquence, la délégation indonésienne suggère que, si l'état d'avancement de la documentation le permet, on avance le plus possible l'examen de certaines questions. On pourrait le faire avec le point 105 (Plan des conférences) qui, d'après le programme prévu, doit commencer à être examiné durant la troisième semaine de novembre et qui, à condition que le rapport du Comité des conférences soit disponible, pourrait être avancé à la troisième ou à la quatrième semaine d'octobre.

20. La délégation indonésienne suggère que, si l'état de la documentation ne permet pas de procéder de la sorte, la Commission profite au maximum du temps disponible au mois d'octobre pour avancer la discussion et l'approbation du projet de budget-programme.

21. M. ABRASZEWSKI (Pologne) note que, d'après le programme de travail provisoire récapitulé dans le graphique qui a été distribué par le Secrétariat, l'examen des divers chapitres du projet de budget-programme commencerait la semaine du 26 au 30 octobre, tandis que le débat général sur le budget commencerait la semaine du 12 au 17 octobre. La délégation polonaise pense qu'il faudrait que le débat général sur le budget ait lieu parallèlement à l'examen des différents chapitres, lorsque l'état de la documentation le permet. Il propose en conséquence que l'examen des différents chapitres du projet de budget commence avant la date prévue initialement, qui était le 26 octobre.

22. La délégation polonaise espère que, comme il l'a fait lors des sessions précédentes, le Secrétariat distribuera un programme de travail écrit, avec l'indication des rapports que la Commission devra examiner et les dates auxquelles ils doivent être publiés. Lorsqu'elle aura en mains ce programme de travail, la délégation polonaise pourra faire des observations plus concrètes.

23. M. LAHLOU (Maroc) pense que, pour éviter dans toute la mesure du possible l'accumulation d'une grande quantité de travail à la fin de la session, il serait utile que la Commission commence à examiner certaines questions dès que la documentation y relative sera prête. Sur ce plan, la délégation marocaine appuie les suggestions et propositions de l'Indonésie et de la Pologne.

24. M. DUQUE (Secrétaire de la Commission), se référant à la question soulevée par le représentant de l'Indonésie, dit qu'il serait possible d'avancer à une date antérieure à la date initialement prévue l'examen du point 105 de l'ordre du jour (Plan des conférences), et qu'il fera connaître au Président ou à la Commission, selon qu'il conviendra la date à laquelle le rapport du Comité des conférences sera disponible.

25. En ce qui concerne la question soulevée par le représentant de la Pologne, le programme de travail a été établi compte tenu de la pratique traditionnelle de la Cinquième Commission, consistant à aborder l'examen des divers chapitres du budget une fois terminé le débat général sur le projet de budget-programme dans son ensemble. Toutefois, c'est à la Commission de décider si elle souhaite examiner simultanément ces deux aspects de la question. Il serait certainement possible d'examiner plus tôt les chapitres dont on sait par expérience qu'ils prêtent le moins à controverse.

26. M. Duque tient à souligner le caractère provisoire du programme de travail qui a été distribué, lequel a été élaboré d'après ce que l'on savait de la documentation disponible. Le Bureau de la Commission examinera toutes les propositions ou suggestions formulées, et il en sera tenu compte lors de l'élaboration d'un programme plus définitif.

27. M. PAL (Inde), se référant au programme de travail provisoire, note que la Commission devra examiner la question concernant les rapports financiers et comptes et rapports du Comité des commissaires aux comptes (point 98 de l'ordre du jour) durant la semaine du 28 septembre au 2 octobre. A sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale avait demandé divers rapports sur l'organisation et les pratiques professionnelles du Comité des commissaires aux comptes (décision 34/403). Le rapport du Comité des commissaires aux comptes et celui du Groupe de vérificateurs extérieurs des comptes ont déjà été publiés, mais M. Pal voudrait savoir si ceux du Secrétaire général et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sont également disponibles, ou s'ils seront prêts à temps pour que la question puisse être examinée aux dates prévues.

28. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) signale que le rapport du Comité consultatif sur les divers rapports du Comité des commissaires aux comptes a été envoyé aux fins de reproduction au début de septembre, et il indique qu'il demandera au Secrétariat d'expliquer le retard intervenu dans la publication de ce document. Pour ce qui est des rapports sur l'organisation et les pratiques professionnelles du Comité des commissaires aux

comptes, demandés par l'Assemblée générale dans sa décision 34/403, les rapports du Comité des Commissaires aux comptes et du Groupe de vérificateurs extérieurs ont été publiés. M. Mselle a vu un texte provisoire du rapport du Secrétaire général, mais le Comité consultatif doit attendre la publication du texte officiel de ce rapport pour pouvoir, conformément à son mandat, présenter à l'Assemblée générale ses observations et recommandations sur les trois rapports en question.

29. Si le rapport du Comité consultatif sur les rapports financiers et comptes n'est pas publié dans le courant de la semaine, il pourrait être difficile à la Commission d'examiner ce point de l'ordre du jour au moment prévu, c'est-à-dire durant la semaine du 28 septembre au 2 octobre. En revanche, la publication tardive du rapport que le Comité doit élaborer en application de la décision 34/403 de l'Assemblée générale ne devrait pas empêcher la Commission d'examiner les rapports financiers et comptes et rapports du Comité des commissaires aux comptes aux dates prévues, étant donné que la question de l'organisation et des pratiques professionnelles du Comité des commissaires aux comptes pourrait être abordée plus tard, lorsque le Comité consultatif aura examiné les trois rapports connexes et formulé ses propres observations et recommandations à l'intention de l'Assemblée générale.

30. M. DUQUE (Secrétaire de la Commission) dit que le rapport du Comité consultatif sur les divers rapports financiers et comptes aurait dû être publié à la fin de la semaine précédente mais que, de toute façon, il sera mis à la disposition des membres de la Cinquième Commission dans le courant de la semaine. Il faut donc espérer que la Commission n'aura pas de problèmes pour examiner ce point de l'ordre du jour aux dates prévues. S'agissant du sous-point relatif à l'organisation et aux pratiques professionnelles du Comité des commissaires aux comptes, il faut attendre la publication du rapport du Secrétaire général, prévue pour la semaine en cours, ainsi que celle du rapport du Comité consultatif. Ce sous-point pourrait être abordé une fois terminé l'examen des rapports financiers et comptes.

31. Mme DORSET (Trinité-et-Tobago), se référant aux échanges de compliments par lesquels la Commission a l'habitude de commencer ses travaux, félicite le Président et les membres du Bureau, leur exprime sa confiance, et déclare que sa délégation souhaite coopérer pleinement aux travaux de la Commission. Elle demande qu'une autre délégation, au nom des membres de la Commission, appuie son intervention, de façon que ces félicitations et ce témoignage de confiance soient consignés et que la Commission puisse ensuite se dispenser de nouvelles formules de courtoisie, afin de consacrer davantage de temps aux questions de fond.

32. Mme de HEDERVARY (Belgique) appuie la suggestion formulée par la représentante de la Trinité-et-Tobago.

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR : NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS (A/36/161/Add.1 et A/C.5/36/5)

a) Nomination de cinq membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

33. Le PRESIDENT indique que, dans le document A/36/161/Add.1, le Secrétaire général fait savoir qu'il a reçu notification de la démission d'un membre du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, M. George F. Saddler (Etats-Unis d'Amérique). Dans le document A/C.5/36/5, le Secrétaire général informe la Cinquième Commission de la candidature présentée par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique pour pourvoir ce siège. Le Président propose à la Commission d'examiner cette question le lundi suivant.

34. M. KEMAL (Pakistan) suggère que, pour avancer ses travaux, la Commission se prononce à sa présente séance.

35. Le PRESIDENT, constatant qu'il n'y a pas d'objections, accepte la suggestion du représentant du Pakistan et indique qu'il croit comprendre que la Commission ne juge pas nécessaire de procéder à un vote par scrutin secret.

36. Il en est ainsi décidé.

37. Le PRESIDENT dit que, s'il n'y a pas d'objections, il considérera que la Commission souhaite recommander, par acclamation, la nomination de Mme Virginia Housholder (Etats-Unis d'Amérique) pour pourvoir un siège vacant au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Le mandat de Mme Housholder commencera le jour où l'Assemblée générale approuvera sa nomination et viendra à expiration le 31 décembre 1981.

38. Il en est ainsi décidé.

39. Le PRESIDENT demande au Rapporteur d'informer directement l'Assemblée générale de la recommandation approuvée par la Commission.

La séance est levée à 12 h 15.